

DOCUMENT AMGE

7



Contribution Européenne : Propositions pour 2023-2025 modifié 04.07.22

17ème Conférence Européenne du
Guidisme
Rotterdam, Pays-Bas
22-26 juillet 2022



ASSOCIATION MONDIALE
DES GUIDES ET DES
ECLAIREUSES



INTRODUCTION

La contribution européenne est maintenant en place depuis de nombreuses années et permet à la Région de bénéficier de ressources supplémentaires à investir pour apporter de la valeur à ses membres. Elle continue également d'être la principale source de revenu pour soutenir les événements et activités communs, organisés en partenariat avec l'OMMS.

Les revenus de la Région Europe provenant de la Contribution Europe au cours du triennat 2020-2022 devaient s'élever à environ 780 204 euros, soit environ 75 % des revenus totaux de la Région au cours de cette période. Bien qu'il s'agisse d'un pourcentage élevé, ce n'est pas une surprise en raison de Covid. Des remises ont été proposées et acceptées par un certain nombre de nos membres, mais nous devons maintenant nous tourner vers l'avenir. La proposition ci-dessous nous donne cette opportunité en maintenant la contribution européenne statique pour 2023 et en ajoutant ensuite une augmentation inflationniste de 2,5% en 2024 et 2025.

La Région Europe continue de travailler avec l'AMGE à l'amélioration de la transparence de la gestion financière et cet aspect continuera de faire l'objet d'une attention particulière au cours du triennat 2023-2025.

Comme mentionné dans le Rapport triennal 2020-2022 de la Région Europe (Document de conférence EGC 3), le comité continue à agir sur les recommandations du rapport Task & Finish de la CVE qui a été mené au cours du triennat et ce travail sera poursuivi par le nouveau comité.

L'orientation stratégique et les budgets du Plan d'action triennal 2023-2025 (Document de conférence EGC 4.c) soulignent l'importance continue de la Contribution Européenne pour financer le développement du Guidisme et du Scoutisme féminin en Europe.

Les fonds sont conservés sur un compte bancaire en Belgique, contrôlé par l'entité juridique de l'AMGE en Europe connue sous le nom d'ASBL, et ces sommes sont déclarées comme un fonds affecté dans les comptes mondiaux de l'AMGE. Ils sont donc bien distincts des autres revenus

de la Région, tels que les fonds non affectés de l'AMGE (connus sous le nom d'"allocation AMGE") et les autres fonds affectés (par exemple, les activités spécifiques financées par des subventions). Les rapports financiers de l'AMGE fournissent des informations complètes sur les revenus et les dépenses de la Contribution Europe, qui sont partagées dans le Rapport triennal 2020-2022 (Document de conférence EGC 3).



HYPOTHÈSES

Hypothèse	Commentaires
La tranche de richesse de l'organisation correspond à l'année la plus récente disponible.	Les données de 2022 sont actuellement disponibles et ont été utilisées dans les tableaux de données.
Les numéros de membres utilisés par l'AMGE pour la cotisation 2022-23 est utilisée	La réduction du nombre de membres est à l'origine de la diminution des revenus de la contribution européenne par rapport à la période triennale précédente.
Augmentation annuelle de l'inflation de 2,5 % appliquée en 2024 et 2025.	L'augmentation de l'inflation a été suspendue en raison de la pandémie de Covid ; cependant, nous envisageons de la réintroduire en 2024 et 2025.
La contribution européenne minimale est de 100 euros pour les membres à part entière et de 50 euros pour les membres associés.	Reste le même que celui convenu lors de la conférence européenne de 2019.
La contribution européenne est plafonnée. Les organisations membres paient le plein tarif pour un maximum de 250 000 membres et 50 % du tarif pour tous les membres au-delà de ce chiffre.	Reste le même que celui convenu lors de l'AGE de 2020. Cela ne s'applique actuellement qu'à une seule organisation membre, à savoir le Royaume-Uni.
La contribution maximale n'est pas supérieure à 50 % du revenu total de la contribution européenne.	Reste le même que celui convenu lors de la Conférence européenne de 2019. Il n'y a aucune organisation membre à laquelle cela s'applique en 2020-2022.
Des réserves d'environ 80 000 euros sont maintenues pour couvrir les coûts extraordinaires.	Le niveau des réserves au 31 décembre 2020 était de 212 346 EUR. Les réserves devraient s'élever à 204 349 EUR au 31 décembre 2022.
Le remboursement des dettes CE en cours se poursuit en 2020-2022.	Ces sommes ne sont pas incluses dans l'évaluation des options, ni dans les chiffres globaux fournis ici, mais sont enregistrées comme une hypothèse de revenu dans le plan triennal 2023-2025 (document de conférence EGC 4.c).



RECOMMANDATION

Le Comité Europe propose à la Région de fixer le taux de la contribution européenne par membre à 0,3729 EUR, avec une augmentation annuelle de 2,5 % au titre de l'inflation .

Cela permettra de générer 881 464 euros au cours de la prochaine période triennale, ce qui sera suffisant, compte tenu du niveau prévu des réserves et des revenus provenant d'autres sources, pour réaliser notre plan triennal 2023-2025 (document de conférence EGC 4.c).

Hypothèse	Commentaire
Que le " taux par membre " utilisé pour calculer les Contributions individuelles des Organisations Membres reste à EUR 0,3729	Dans ce cas, le revenu de la CE serait : 2023: EUR 286 611 2024: EUR 293 762 2025: EUR 301 091 2023-2025: EUR 881 464 Cela représente une diminution de 331 882 euros par rapport à la période triennale précédente.

¹ Le taux de cotisation globale par membre pour 2022-2023 est de 0,40 livre sterling. L'annexe comprend les tableaux de données à l'appui.

Adhésion

Toutefois, le Comité peut utiliser le critère du paiement effectif de la contribution européenne comme condition d'accès aux subventions, à l'organisation d'événements, etc.

Tout membre qui est préoccupé par le paiement de sa Contribution Européenne doit en informer le bureau européen le plus tôt possible. Nous avons pu convenir de plans de remboursement raisonnables avec un petit nombre de membres, lorsqu'une aide a été demandée.

ANNEX

1. Tableau de données

Organisation membre	Statut	Tranche de richesse	Remise % 2020-2022	2023 Fee (€)	2024 Fee (€)	2025 Fee (€)	2023-25 Cotisation Totale (€)
ALBANIE	ASSOCIÉ	E	60 %	82,34	84,39	86,50	253,24
ARMÉNIE	PLEIN DROIT	D	75 %	100	100	100	300
AUTRICHE	PLEIN DROIT	I	0 %	3 058,90	3 135,37	3 213,76	9 408,03
AZERBAÏDJAN	PLEIN DROIT	D	75 %	162,96	167,03	171,21	501,20
BELARUS	PLEIN DROIT	E	60 %	100	100	100	300
BELGIQUE	PLEIN DROIT	I	0 %	21 648,71	22 189,93	22 744,68	66 583,31
CHYPRE	PLEIN DROIT	H	15 %	466,89	478,56	490,53	1 435,98
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	PLEIN DROIT	H	15 %	8 960,92	9 184,94	9 414,56	27 560,42
DANEMARK	PLEIN DROIT	I	0 %	6 451,17	6 612,45	6 777,76	19 841,38
ESTONIE	PLEIN DROIT	H	15 %	221,88	227,42	233,11	682,41
FINLANDE	PLEIN DROIT	I	0 %	11 059,84	11 336,34	11 619,75	34 015,92
FRANCE	PLEIN DROIT	I	0 %	14 584,86	14 949,49	15 323,22	44 857,57
GÉORGIE	PLEIN DROIT	E	60 %	100	100	100	300

Organisation membre	Statut	Tranche de richesse	Remise % 2020-2022	2023 Fee (€)	2024 Fee (€)	2025 Fee (€)	2023-25 Cotisation Totale (€)
ALLEMAGNE	PLEIN DROIT	I	0 %	7 983,42	8 183,00	8 387,58	24 553,99
GRÈCE	PLEIN DROIT	H	15 %	1 977,86	2 027,31	2 077,99	6 083,16
HONGRIE	PLEIN DROIT	G	30 %	124,51	127,62	130,81	382,95
ISLANDE	PLEIN DROIT	I	0 %	394,90	404,77	414,89	1 214,57
IRLANDE	PLEIN DROIT	I	0 %	2 833,29	2 904,13	2 976,73	8 714,15
ISRAËL	PLEIN DROIT	I	0 %	4 201,84	4 306,88	4 414,56	12 923,28
ITALIE	PLEIN DROIT	H	15 %	28 330,65	29 038,91	29 764,89	87 134,45
LETTONIE	PLEIN DROIT	G	30 %	227,62	233,31	239,14	700,07
LIECHTENSTEIN	PLEIN DROIT	J	-10 %	129,21	132,44	135,75	397,40
LUXEMBOURG	PLEIN DROIT	J	-10 %	797,41	817,34	837,78	2 452,53
MALTE	PLEIN DROIT	H	15 %	353,42	362,25	371,31	1 086,98
MONACO	PLEIN DROIT	J	-10 %	100	100	100	300
MONTENEGRO	PLEIN DROIT	E	60 %	188,69	193,40	198,24	580,33
PAYS-BAS	PLEIN DROIT	I	0 %	20 751,14	21 269,92	21 801,67	63 822,72
NORVÈGE	PLEIN DROIT	J	-10 %	4 325,45	4 433,59	4 544,43	13 303,47
POLOGNE	PLEIN DROIT	G	30 %	14 150,44	14 504,20	14 866,80	43 521,44

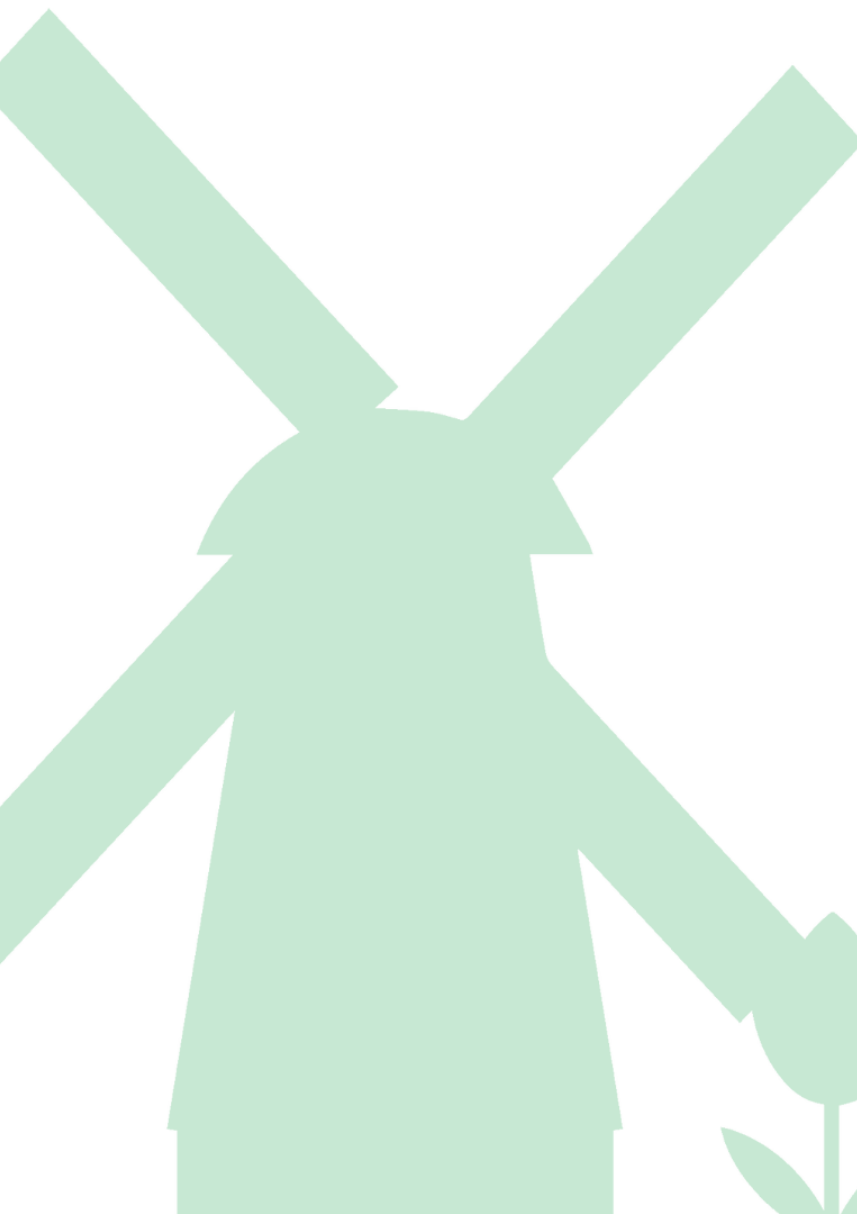
Organisation membre	Statut	Tranche de richesse	Remise % 2020-2022	2023 Fee (€)	2024 Fee (€)	2025 Fee (€)	2023-25 Cotisation Totale (€)
PORTUGAL	PLEIN DROIT	H	15 %	885,60	907,74	930,43	2 723,77
ROUMANIE	PLEIN DROIT	F	45 %	256,57	262,99	269,56	789,12
RUSSIE	PLEIN DROIT	F	45 %	409,57	419,81	430,31	1 259,70
RÉPUBLIQUE DE SAINT-MARIN	PLEIN DROIT	I	0 %	100	100	100	300
SLOVAQUIE	PLEIN DROIT	H	15 %	1 121,11	1 149,13	1 177,86	3 448,10
SLOVÉNIE	PLEIN DROIT	H	15 %	1 025,38	1 051,02	1 077,29	3 153,69
ESPAGNE	PLEIN DROIT	H	15 %	3 378,53	3 462,99	3 549,57	10 391,09
SUÈDE	PLEIN DROIT	I	0 %	10 644,80	10 910,92	11 183,70	32 739,42
SUISSE	PLEIN DROIT	J	-10 %	7 931,43	8 129,72	8 332,96	24 394,12
TURQUIE	PLEIN DROIT	F	45 %	2 965,06	3 039,18	3 115,16	9 119,41
UKRAINE	PLEIN DROIT	D	75 %	100	100	100	300
ROYAUME-UNI	PLEIN DROIT	I	0 %	103 924,99	106 523,11	109 186,19	319 634,30
TOTAL				286 611,35	293 761,64	301 090,68	881 463,66



17th European Guide and Scout Conference
17^{ème} Conférence Européenne du Guidisme et du Scoutisme



17th European Guide Conference



ASSOCIATION MONDIALE
DES GUIDES ET DES
ECLAIREUSES